ACTES DU COLLOQUE
14 NOVEMBRE 2011 - LILLE

Collectivités et Foncier agricole :

Quelles solutions pour favoriser l'accès à la terre dans nos territoires ?

terre de liens
NORD-PAS-DE-CALAIS

LES COLLECTIVITÉS ET LE FONCIER AGRICOLE

En France, une surface agricole équivalant à un département de taille moyenne disparaît tous les 12 ans et 200 fermes disparaissent chaque semaine.

Face à ces constats et dans une région Nord-Pas de Calais fortement peuplée, les collectivités locales, gestionnaires et garantes de l'équilibre entre usages et appropriation de leur territoire, jouent un rôle clé dans la répartition et l'utilisation des terres. Ce sont elles qui, en articulant leurs politiques locales avec les dispositifs et outils nationaux et européens, peuvent influencer le maintien des terres agricoles et favoriser le choix d'une agriculture durable.

TERRE DE LIENS

Né à la fin des années 90, le mouvement mène une réflexion sur l'accès au foncier agricole, principal frein à l'installation de projets ruraux innovants, en accompagnant les porteurs de projets, en acquérant et transmettant des terres sous forme collective, en favorisant une implication forte de la société civile et en interpellant acteurs politiques, syndicaux et associatifs.

Le mouvement se découpe en trois outils :
- **une Association,**
- **une Foncière,**
- **un Fonds**.

En Nord-Pas de Calais, en 2010, l'association Terre de liens régionale regroupe, **140 adhérents**, **360 épargnants**, **30 donateurs,** un conseil d'administration de 15 membres, **4 groupes locaux** composés en moyenne de 20 personnes et de nombreux bénévoles.

En savoir plus sur le mouvement Terre de Liens : voir page 22

POURQUOI CE COLLOQUE ?

De plus en plus sollicitée par les élus sur les questions foncières, Terre de liens Nord-Pas de Calais débute en 2009 un grand chantier de réflexion sur le rôle que jouent les collectivités dans l'accès au foncier agricole, et les façons dont elles peuvent agir localement.

Après un an de réflexion et de travail, une étude universitaire est réalisée. Elle est déclinée en guide pratique et fiches techniques, regroupant outils, explications et exemples, pour comprendre l'agriculture durable et les moyens d'action des collectivités.

Parce que ce sont eux qui, localement et dans la durée, peuvent faire évoluer les comportements, Terre de liens Nord-Pas de Calais a souhaité offrir un espace de débat aux élus et techniciens des collectivités pour continuer à avancer, concrètement et ensemble, sur ces enjeux.

SOMMAIRE

LES OUTILS SUPRACOMMUNAUX
Le SCOT ..... p. 4-5
Agir sur le foncier : les acteurs ..... p. 6-7
Enjeux et débats ..... p. 8

LES OUTILS COMMUNAUX
Connaître pour agir ..... p. 9
La Zone agricole protégée ..... p. 10
Foncier et installation ..... p. 11
Les circuits courts ..... p. 12
Les initiatives citoyennes ..... p. 13
Enjeux et débats ..... p. 14-15

PRENDRE DU RECUL
Encourager les systèmes innovants ..... p. 16-17
Créer un réseau ..... p. 18
Faire dialoguer le territoire ..... p. 19
Enjeux et débats ..... p. 20

RETOURS SUR LA JOURNÉE
Premiers bilans du colloque ..... p. 21
Le mouvement Terre de liens ..... p. 22

« LA VOLONTÉ DE CETTE JOURNÉE, ET DE L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS, C'EST DE RASSEMBLER UNE MULTITUDE D'ACTEURS : ÉLUS, PROFESSIONS AGRICOLES, AGENTS TERRITORIAUX, PORTEURS DE PROJETS… POUR CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUE ET REMETTRE CES QUESTIONS POLITIQUES, FONCIÈRES, AGRICOLES, D'ALIMENTATION ET D'ENVIRONNEMENT AU CENTRE DE NOS DÉBATS. »

"LE SOL EST INALÉNIABLE. LA TERRE, UN BIEN COMMUN."

Damien Carême,
conseiller régional et président de la commission "aménagement du territoire, du tourisme, de l'environnement et du plan climat", vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque, maire de Grande-Synthe.

« ÊTRE ACCUSÉ, QUAND ON NE SAIT PAS, PEUT ÊTRE PARDONNABLE. MAIS QUAND ON SAIT, JE PENSE QUE C'EST ASSEZ DRAMATIQUE DE LAISSER FAIRE ET DE NE PAS PROPOSER UNE AUTRE VISION DU MONDE. »

"Je suis extrêmement sensible aujourd'hui aux préoccupations écologiques et j'aimerais faire en sorte qu'elles imprègnent les élus. En 2010, la ville de Grande-Synthe a été nommée "capitale française de la biodiversité". Cette récompense a permis d'étudier l'ensemble des projets de la ville sous l'angle de la préservation et d'en faire un enjeu fort pour le développement futur : faire des villes denses, favoriser la biodiversité en cœur de ville, développer les repas bio en cantine scolaire…

Aujourd'hui, le monde est confronté à de nombreux défis. L'humanité compte 7 milliards d'individus ; en 2100 elle en comptera 10 milliards. Comment nourrir toute cette population ?
Chaque année, dans le monde, nous artificialisons l'équivalent du territoire de l'Italie. En France, c'est l'équivalent d'un département tous les 6 à 10 ans et en région Nord-Pas de Calais, c'est plus de 2000 hectares par an.

Pour faire face à ces enjeux, des politiques publiques existent. Le problème est qu'elles existent, mais qu'elles ne s'opposent pas et dépendent en général de la bonne volonté des élus. Entre les Scot, les PLU, la Trame verte et bleue, le plan Forêt… Il y a encore énormément de travail à faire.

Le sol est quelque chose d'inaliénable, il ne devrait pas avoir de valeur car la terre est un bien commun. Pour la préserver, je pense qu'il faut que nous mettions en œuvre des outils qui, utilisés par des élus qui font des choix, deviendront facteur d'entraînement et entraineront les autres : c'est comme ça que nous arriverons à faire évoluer les mentalités et l'ordre des choses.

Il faut également travailler ensemble, monde urbain et monde rural, agriculteurs, élus, urbanistes, citoyens… Il ne faut pas opposer les mondes, ce qui est la tendance aujourd'hui, il faut travailler en complémentarité, s'aider les uns les autres.

Je n'ai pas de solution toute faite : il n'en existe pas. **Les solutions se mettent en place grâce aux expériences de chacun**, élus, bénévoles, associations, entreprises… Je viens aujourd'hui pour apprendre des témoignages et des expériences, et essayer à mon niveau d'influer sur les politiques régionales, locales ou intercommunales.

Terres de Liens, parce qu'elle empêche la spéculation sur le foncier, représente une forme d'action qui pourrait se développer et être une belle réponse aux affres de la mondialisation et de la délocalisation dont souffre notre société aujourd'hui.

Saint-Exupéry disait que pour garantir la vie sur terre, notre vie, il faut avant tout préserver notre terre : c'est quand même la plus belle des choses dont nous devons prendre soin."

Colloque : discussions dans le hall

LE SCOT, OU COMMENT ARTICULER DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ESPACES AGRICOLES

L'EXEMPLE DU GRAND DOUAISIS

› Jean-Charles Lemay, chargé de mission pour le SCOT du Grand Douaisis

Première table ronde

Élaboré en 2003 et approuvé en 2007, le Scot du Grand Douaisis regroupe 4 intercommunalités, 65 communes et 250 000 habitants. "Un gros travail a été fait avec les différents partenaires, les collectivités et les citoyens pour élaborer le schéma, introduit Jean-Charles Lemay. Après une phase de diagnostic, les élus se sont engagés sur un scénario de développement du territoire à échéance 2030." Pas simple pour cet outil d'aménagement supracommunal qui n'impose pas toujours mais peut influer sur de nombreuses thématiques, comme l'agriculture, et obliger les élus à adopter une vision globale de développement territorial.

"Le scénario sur lequel se sont engagés les élus prévoit une augmentation de population de 11%, pour laquelle a été prévue la création de 21000 logements, continue Jean-Charles Lemay, ce qui correspond à 700 hectares maximum à ouvrir à l'urbanisation." Au sein du document d'orientations générales, seul document du SCOT opposable au tiers, des mesures liées au foncier ont ainsi été prises.

SCOT, FONCIER ET AGRICULTURE

Chaque commune dispose par exemple d'un « compte-foncier », qui lui impose, à horizon 2030, un cadre de consommation foncière limité. Ce compte est calculé de façon à respecter un juste équilibre entre l'objectif démographique de la commune, les services présents, son évolution... De la même manière, 40% minimum des bâtiments neufs doivent être construits en renouvellement urbain. Un taux certes perfectible, voté par les élus, mais qui a le mérite d'exister. Et l'agriculture dans tout ça ? "À l'échelle du territoire, l'agriculture n'est pas une thématique de développement très importante, souligne Jean-Charles Lemay. Au moment de l'élaboration, les élus n'ont pas forcément souhaité aller plus loin que ce qui avait déjà été fait, prévoir tel ou tel type de culture par exemple." Les projets agricoles se réfléchissent donc sous l'angle urbanistique. "C'est vrai que le Scot reste un outil d'urbanisme ; les communes ne se tournent pas directement vers nous pour toutes les questions agricoles, ce qui est tout à fait logique et légitime, poursuit Jean-Charles Lemay. Cependant, nous sommes parfois sollicités sur cette thématique, comme l'a fait la commune de Rieulay pour l'étude d'opportunité de mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur son territoire." (voir page 10)

UN SOUTIEN AUX COMMUNES

Dès réception de sa délibération, le Syndicat mixte fournit un porter à connaissance à la commune concernée, rappelant les grandes orientations du Scot adaptées localement. Puis, en personne publique associée, le Syndicat mixte participe, dès le début, à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Un rôle qui lui permet de veiller à ce que les orientations du Scot soient bien intégrées, de suivre les bureaux d'études et les partenaires, et d'anticiper d'éventuels problèmes. "Ce soutien est important et nous le ressentons vraiment, explique Jean-Charles Lemay. Il y a beaucoup de communes rurales qui n'ont pas d'ingénierie propre." Que ce soit sur l'urbanisme ou parfois sur l'agriculture, le Syndicat mixte du Scot peut ainsi être associé aux communes sur différents projets. Tout comme peuvent l'être d'autres structures. "Un tiers des communes est couvert par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et sur certaines thématiques, il apporte une ingénierie largement supérieure à la nôtre : nous sommes complémentaires."

L'étalement progressif des villages dans le Grand Douaisis

LE SCOT

DÉFINITION

Un Schéma de COhésion Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui fixe les orientations fondamentales de l'organisation d'un territoire et met en cohérence les différentes politiques publiques qui le concernent : urbanisme, habitat, développement économique, déplacements...

DES LIMITES BIEN RÉELLES

• Opposabilité ne signifie pas appropriation

Si le document d'orientations générales du SCOT est opposable aux documents d'urbanisme locaux et s'impose donc aux PLU, ses orientations ne sont pas toujours déclinées et appropriées par les intercommunalités ou les communes. "Les documents d'urbanisme locaux avaient 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le Scot, explique Jean-Charles Lemay. En 2010, tous les documents communaux de l'arrondissement ne sont malheureusement pas compatibles avec le Scot, même si le travail a souvent été engagé, et parfois terminé."

• Des échelles de temps difficiles à maîtriser

Le Scot du Grand Douaisis élaboré en 2003 s'impose aux communes et à leur PLU en... 2010. 7 ans après, beaucoup de choses ont changé. "Nous sommes aujourd'hui dans des flux de sept à dix ans, intervient une administratrice Terre de liens PACA. Bien que nous le sachions et que nous le disions depuis déjà quelques années, tout s'accélère, dans tous les domaines et le temps vient à opposer pouvoirs politique et technique. Il faut réussir à inverser les choses."

« LES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS DU SCOT, TOUTES COUPLÉES, PERMETTENT DE LIMITER, TOUT DU MOINS D'ENCADRER LA CONSOMMATION D'ESPACE AU NIVEAU COMMUNAL. »

SCOT ET PLAN CLIMAT

Rendus obligatoires pour les collectivités et leurs groupements de plus de 50 000 habitants, les Plans Climats Energie Territoriaux sont une méthode de lutte contre le changement climatique. Ils ont pour objectifs de connaître les émissions de gaz à effet de serre, de définir une stratégie et de mettre en œuvre différentes actions de façon transversale.

Le Syndicat mixte du Scot porte le Plan Climat à l'échelle de l'arrondissement du Douaisis, et est donc associé avec différents projets communaux voire intercommunaux sur les questions d'énergies renouvelables, de développement durable...etc. "Nous travaillons par exemple avec la communauté d'agglomération du Douaisis sur la promotion des circuits courts (cantines scolaires, commercialisation des produits de saison...) ou avec la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent sur un projet de méthanisation, souligne Jean-Charles Lemay. Le Scot et le Plan Climat sont vraiment associés : nous travaillons en « binôme » sur ces questions de développement territorial."

Pour aller plus loin :

Sur les Scot :
› Fiches 8 du Guide

Sur les Plans Climat Territoriaux :
› Fiche 11 du Guide

Sur l'expérience du Grand Douaisis :
› www.scot-douaisis.org
(en téléchargement : document d'orientations générales, PADD, atlas, guides techniques, journaux des habitants...)

AGIR SUR LE FONCIER : LES ACTEURS OPÉRATIONNELS

LES TÉMOIGNAGES DE L'EPF ET DE LA SAFER

› Marc Kaszynski, directeur général EPF Nord-Pas de Calais
› Hubert Bourgois, directeur général Safer Flandres-Artois

S'ils sont financés différemment, l'Établissement Public Foncier (EPF) et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (Safer) sont deux structures aux missions qu'elles qualifient d'intérêt général. De manière complémentaire, elles accompagnent les collectivités dans le développement de leur agriculture et dans l'acquisition et/ou la réhabilitation de terres. De plus en plus tournées vers des préoccupations environnementales, elles ont, il y a peu, signé une convention tripartite avec le Conseil régional du Nord-Pas de Calais dans le but de décliner sa politique Trame verte et bleue.

Marc Kaszynski

L'EPF

Piloté par un conseil d'administration d'élus régionaux, l'EPF est un Établissement Public Industriel et Commercial d'État, né en 1990 et créé, à la base, pour répondre à une politique forte de requalification des friches industrielles.

"Depuis 1996, l'EPF perçoit la taxe spéciale d'équipement, taxe dûe par toutes les personnes imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle, précise Marc Kaszynski. Cette dernière finance aujourd'hui en grande partie ses activités. Cela exprime très clairement l'engagement des élus de doter l'établissement de moyens pour le renouvellement urbain, le recyclage mais aussi pour les grands projets d'intérêts économiques." Au-delà de sa mission de «requalification de site», l'EPF exerce donc un second métier, celui d' «intermédiaire foncier». En réalisant des acquisitions (réserves foncières) ou des opérations d'aménagement, il accompagne en effet les collectivités locales dans la préparation de leurs futurs projets d'aménagement : acquisition, travaux, remise en état des sites, dépollution... Une phase qui permet parfois à la collectivité de mûrir son projet et de travailler sur son volet opérationnel.

Côté fonctionnement, l'EPF travaille par Programmes pluriannuels d'intervention comprenant des axes consacrés au renouvellement urbain, au logement social, aux projets économiques... Et depuis 2010 à l'environnement. "Sur la base d'un porter à connaissance de la Région, nous avons développé tout un volet consacré à l'environnement : au foncier lié aux ressources naturelles, à la biodiversité, à l'eau, au Plan climat..."

Hubert Bourgois

LA SAFER

La Safer est une société anonyme à but non lucratif, sous contrôle de l'Etat, pilotée par un conseil d'administration dans lequel les collectivités territoriales représentent le tiers des sièges. "C'est vrai que la Safer a encore une image d' «outil des agriculteurs», constate Hubert Bourgois. Si la profession agricole est évidemment présente, nous ne considèrons pas d'un côté les collectivités et de l'autre les organisations agricoles : c'est bien une préoccupation commune en matière de gestion de préservation des espaces ruraux et périurbains." Financée au « service rendu », la Safer remplit plusieurs missions : développer une agriculture durable, accompagner les collectivités dans le cadre de leurs politiques de développement local, informer sur le marché foncier rural et, plus récemment, favoriser la protection de l'environnement. "L'année dernière, sur les 600 hectares que nous avons revendus, il y en a eu 20% qui l'ont été en faveur de la protection de l'environnement." Et les 80% restants ? "Nous nous efforçons de choisir un projet qui correspond le mieux au bien à la vente. Il est difficile de mettre des baux environnementaux partout. Quand nous sommes face à des jeunes qui s'installent, nous ne leur imposons pas de faire du bio ou de suivre un cahier des charges alors qu'ils démarrent et que cela n'est pas simple."

Pour aller plus loin :

Sur l'EPF et la Safer :
› Fiche 6 du guide
› www.epf-npdc.fr
› www.flandres-artois.safer.fr

DE NOMBREUSES SOLLICITATIONS

La Safer est aujourd'hui très sollicitée, notamment par les communes urbaines ou périurbaines qui veulent réimplanter de l'agriculture sur leur territoire. "Le problème est que déjà en Nord-Pas de Calais, c'est très fermé, mais autant vous dire qu'**en zone périurbaine, il ne se passe quasiment rien en termes de ventes**." Si la Safer développe une veille foncière accrue, indispensable pour travailler en amont avec les élus, elle n'intervient pas via son droit de préemption pour le compte d'une commune. "Pour préserver l'activité agricole, nous intervenons pour le compte de différentes collectivités (État, Parc naturel régional, Conseil général pour les périmètres de protection agricole périurbains...), rappelle Hubert Bourgois. Nous nous efforçons d'être en accord avec les politiques du territoire, de la commune, le contexte local, le bien mis en vente...etc. Et ce n'est jamais évident."

Concrétiser le volet foncier de la Trame verte et bleue

UNE CONVENTION TRIPARTITE

L'élargissement des champs d'intervention de l'EPF et de la Safer à la sphère environnementale a conduit le Conseil régional du Nord-Pas de Calais à signer avec eux une convention tripartite, confiant aux deux établissements le volet foncier de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue. Ainsi, Safer et EPF accompagnent les collectivités de façon coordonnée. "Attention, nous ne pouvons pas intervenir s'il n'y a pas une démarche comme celles qui ont été présentées : un Scot, des PLU, des plans de cohérence écologique, des PLH... souligne Marc Kaszynski. **Ces outils de stratégie urbaine, les élus doivent les concrétiser, pour ne pas agir dans le ponctuel et l'opportunité.**"

LE MARCHÉ FONCIER

Si le Nord-Pas de Calais est un vaste territoire agricole (850 000 hectares de surface agricole utile), 80% de ses terres sont en statut de fermage. La surface agricole concernée par les transactions est donc très faible : elle représente, en 2010, 9600 hectares, soit 1% du foncier agricole existant ! De petits chiffres face aux 35000 à 40000 hectares de terres en fermage qui, chaque année, changent de main via des cessions de bail.

Les structures définissent alors avec les communes les périmètres de projets (territoires concernés par la Trame verte et bleue) et les terrains à acheter par maîtrise publique ou à contractualiser avec les propriétaires. L'idée est de rendre compatible une démarche environnementale avec les objectifs fonciers de la commune et le fonctionnement de l'économie agricole : mise en place de périmètres de compensation, organisation des mouvements fonciers, adaptation des «cahiers des charges» environnementaux aux exploitations...

"La plus-value de cette convention n'est pas d'apporter quelque chose de nouveau, mais de rendre vraiment efficace les interventions que nous menons sur les territoires, insiste Hubert Bourgois. Quand il y a un projet, nous sommes en mesure, EPF et Safer, de se concerter avec la collectivité, pour voir qui est le mieux à même d'intervenir et avec quel outil. Dans une région où 80% du foncier est affermé et où moins de 1% revendu, nous nous devons d'être efficace quand il y a une opportunité !"

Et Marc Kaszynski de renchérir : "Ce souci d'opérationnalité, il faut qu'il rencontre une démarche stratégique de la part des collectivités. Sur l'habitat par exemple, quand une collectivité approuve un PLH sans territorialiser ses objectifs, on est dans l'opportunité. Si elle décide d'inscrire dans son PLU des emplacements réservés et qu'elle nous confie le droit de préemption urbain, là, on est dans une démarche opérationnelle."

PERSPECTIVES

LE STOCKAGE DE TERRES

Si le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a passé une convention avec la Safer de son territoire pour stocker des terres et y installer de jeunes porteurs de projets, ce sujet fait partie des discussions qu'ont actuellement Safer et Conseil régional du Nord-Pas de Calais. "Tous les ans, entre 25% et 30% des terres que nous achetons partent à l'installation, ce qui représente à peu près 10 à 15 porteurs de projets. Notre souhait, c'est de pouvoir encore aller plus loin en matière d'installation", confirme Hubert Bourgois.

AGRICULTURE ET URBANISME

ENJEUX ET DÉBATS

ARTICULER POLITIQUE, OUTILS ET ACTIONS

"Ce qui m'a frappé aujourd'hui, c'est l'importance qui a été exprimée de l'articulation entre la volonté politique, portée par les élus, et les opérateurs du foncier, tels l'EPF et la Safer", relate Jean-Louis Poillion, co-président de Terre de liens. Pour une commune, à l'échelle locale comme territoriale, le plus difficile est de concilier outils de planification stratégiques (comme le SCOT) avec des actions opérationnelles qui traduisent concrètement les zones à réserver à l'urbanisation, les mesures foncières... Pourtant une articulation intelligente de ces deux outils permet de construire une politique foncière qui anticipe les usages des sols et oriente l'évolution de la commune.

IMAGINER DES ZONES MIXTES

"Le schéma qui tend à densifier la ville et éviter la construction dans le périurbain et l'extension sur les terres agricoles, il faut aussi s'en méfier, intervient une administratrice Terre de liens PACA. Aujourd'hui il me semble qu'il faut aller, non pas seulement sur les outils de préservation des terres agricoles et installer des agriculteurs, mais aussi inventer de nouvelles porosités, de nouveaux partages entre les besoins et réfléchir aux franges... C'est peut-être dans ces franges que nous serons dans l'innovation entre agriculture et besoins de la ville." A Vernouillet (voir page 10), lorsque la commune a mis en place des Zones Agricoles Protégées (ZAP), elle les a ceinturées de zones mixtes, qu'elle a appelées «zones de défoulement». "Les urbains ne peuvent pas aller jouer dans les champs cultivés, constate Bernard Giraudy, ancien maire de Vernouillet, mais il faut bien qu'ils puissent avoir aussi des zones mixtes où soient proposées des activités un peu agricoles comme des jardins familiaux, un peu ludiques, un peu naturelles... Les limites ne sont pas un trait net, la ville d'un côté, l'agriculture de l'autre."

" NOUS N'AVONS PAS DE POUVOIR, MAIS NOUS AVONS DES INSTRUMENTS : LE SCOT, LE PLU, LE PAEN, LES ZAP..."

Bours, les champs d'Ialou

EXPÉRIENCE

UTILISER LES BONS OUTILS

En 2010, la commune de Rieulay sollicite les services du Syndicat mixte du SCOT pour étudier la faisabilité d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur son territoire (voir page 10). Ce dernier effectue un diagnostic agricole communal sur les 30 dernières années : rencontres avec les agriculteurs, étude des types de cultures, mises en perspectives... Conclusion : un tiers de l'espace agricole a été transformé en espace boisé (souvent par des agriculteurs partant à la retraite). Pour stopper cette déprise agricole, tout en protégeant la forêt, la ZAP n'est donc pas l'outil idéal ; une réflexion est maintenant lancée sur l'outil PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).
Aujourd'hui, le SCOT est de plus en plus sollicité par les communes sur ce type de démarche.

CE QU'ON RETIENT :

- Le dialogue communes - partenaires techniques,
- La nécessité d'avoir un projet politique,
- La difficulté liée au peu de ventes de terres impliquant de trouver d'autres solutions au problème foncier.

CONNAÎTRE POUR AGIR

Vue aérienne de Merville

MERVILLE

› Jacques Parent, maire de Merville.

En 2010, et pour la première fois en région, une commune adhère à l'association Terre de liens. Merville, 9 000 habitants, veut développer une politique d'agriculture durable et a besoin de soutien pour connaître son patrimoine, dialoguer avec les acteurs agricoles et agir sur le foncier. Un parcours semé d'obstacles qui demande patience, connaissance des outils technique et politique, et capacité à accorder besoins et ambitions de la commune.

"Nous avons été élus en mars 2008 avec un projet basé sur le développement durable, largement débattu avec la population, explique Jacques Parent. Plan climat, biodiversité, économie sociale et solidaire... Nous avons clairement exprimé notre volonté de changement." Une fois élue, l'équipe municipale se met au travail et met «les mains dans le cambouis» : plan de boisement à 3 ans soutenu par la Région, mise en place d'un marché bio, implantation (en cours) d'une structure d'insertion en maraîchage... Des actions qui suscitent des envies et ouvrent des portes. "De plus en plus de personnes venaient nous voir pour s'installer en bio, mais nous ne connaissions pas forcément notre patrimoine foncier. Nous nous sommes donc adressés à Terre de liens pour engager une réflexion", raconte Jacques Parent.

LES TERRES DU CCAS

À partir de là s'engage un travail commun de diagnostic communal. Le maire, président de droit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), se rend compte que le CCAS est propriétaire de 29 hectares, regroupant 27 parcelles et 19 agriculteurs. Un bon levier pour enclencher une transformation vers la bio. Les agriculteurs présents sur la commune sont également répertoriés. "Nous déchantons un peu parce que c'est loin d'être évident, souligne Jacques Parent. Les agriculteurs ont des baux de 9 ans –ce qui signifie que du temps va passer avant que nous puissions avoir la main sur le sujet-, et les choses sont souvent décidées en dehors de la collectivité." Lorsqu'un bâtiment est en vente ou qu'un agriculteur part en retraite, le maire est en effet rarement le premier à en être informé. Alors, il croise ses réseaux, fait jouer ses relations... Et instaure des espaces de dialogue. "Nous discutons régulièrement avec les agriculteurs lors des réunions à l'Association Française de Remembrement (AFR), dont je suis, en tant que maire, président, explique Jacques Parent. Nous avons également lancé la révision de notre PLU et organisé des réunions avec la Chambre d'agriculture et les paysans." Ces actions sont soutenues par l'ingénierie de Terre de liens qui accompagne la commune dans l'observation de son foncier, la sensibilisation à l'agriculture biologique et la mise en oeuvre de la concertation.

ÉLARGIR LES CHAMPS D'ACTION

"C'est une première dynamique, mais c'est peu par rapport à nos ambitions. Nous voudrions maintenant passer à une vitesse supérieure." Merville multiplie donc les leviers d'actions. En adhérant à l'agence d'urbanisme de l'arrondissement de Béthune pour bénéficier d'ingénierie dans la requalification de ses friches industrielles, les problématiques environnementales sont également abordées : réserver des espaces à l'agriculture bio, aux jardins partagés... En s'intéressant de près à l'une de ses ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), elle s'aperçoit que 5 hectares de terres agricoles sont en friches et réfléchit avec le Conseil général à la cohabitation d'espaces naturels sensibles et de cultures biologiques. Des actions à concilier avec les besoins communaux et les politiques antérieures. "En arrivant en 2008, j'ai hérité d'un espace qui ne se ferait plus aujourd'hui avec l'application du Scot de Flandres intérieure : 33 hectares et 350 maisons, avec des gens qui viennent de l'extérieur et qui ne travaillent ni ne consomment à Merville, souligne Jacques Parent. C'était 33 hectares de terres agricoles. Là dessus, les agriculteurs ont raison de se battre."

Pour aller plus loin :

Sur les terres du CCAS
› Fiche 12 du guide

LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

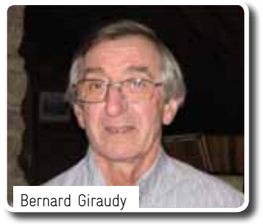
Bernard Giraudy

VERNOUILLET

› Bernard Giraudy, ancien maire de Vernouillet

Vernouillet : 10 000 habitants, 250 hectares agricoles dont 110 en friches. Le jour où la mairie décide d'en utiliser une partie pour créer une zone d'activités, un groupe de citoyens montent au créneau et prend, par les urnes, les rennes de la commune. 4 ans plus tard naît la première Zone Agricole Protégée de France. Retour sur le parcours atypique et résolu de ces élus.

"Les citoyens ont un pouvoir immense, c'est le pouvoir de mettre le maire dehors", sourit Bernard Giraudy. Convaincu de l'importance de préserver les paysages, et sans avoir "jamais mis les pieds dans un conseil municipal", un groupe de citoyens constitue une liste électorale en réaction au projet de création d'une zone d'activités porté par le maire de l'époque. Le pari est osé, et gagné : en 1995, ils se retrouvent à la tête de la municipalité.

AU DÉMARRAGE : UNE CHARTE

"C'est là que tout commence. À l'époque, il n'y avait pas de loi SRU, de PLU, de Scot..., raconte Bernard Giraudy. Mais nous étions convaincus qu'il fallait avoir une vision globale de l'aménagement de la commune pour préserver son agriculture." L'équipe continue donc sur sa lancée. Alors que d'autres découpent et isolent leurs espaces en fonction de leurs usages, Vernouillet met en place des zones mixtes habitat/économie, en installant des sociétés dans les zones pavillonnaires. Alors que d'autres défendent leur forêt, Vernouillet mise sur le bois-énergie. "Au fil des discussions, nous nous sommes aperçus qu'il y avait un consensus dans la commune entre agriculteurs, associations et techniciens sur la nécessité de préserver une agriculture de proximité. Il n'a pas fallu nous le dire deux fois." Une charte de développement de l'agriculture péri-urbaine est rédigée et la démarche validée par les présidents du Conseil général et du Conseil régional. Un comité de pilotage est alors mis en place, regroupant services de l'État et des collectivités... Et un long travail de concertation démarre.

GARANTIR LA PÉRENNITÉ

"Ce que nous avons découvert dès le début, c'est que, pour que l'agriculture périurbaine soit vivante, il faut lui garantir la pérennité de la vocation agricole de ses terres, explique Bernard Giraudy. Et ça, aucun PLU ne sait le faire." La commune décide donc de donner à son agriculture une vocation économique, plus que paysagère ou environnementale, et de considérer les agriculteurs comme des entrepreneurs. Le service agriculture est rattaché au service «économie et emploi» et les zones agricoles conçues comme des zones économiques dans lesquelles la commune investit : installation de points d'eau, reprofilage des chemins... En contrepartie, les agriculteurs qui s'installent s'engagent à respecter les grands axes de la charte : protection des paysages, biodiversité, éducation à l'environnement... "Et puis, en 2001, la loi d'orientation agricole a instauré les ZAP, se souvient Bernard Giraudy. Nous avons alors mis en place un groupe de travail avec les services de l'État, des départements et la Chambre d'agriculture pour définir ce qu'étaient ces zones et quels étaient les moyens de les mettre en place."

LA ZAP

Servitude d'État instaurée par le Préfet, la ZAP garantit non seulement la vocation agricole de territoires mais surtout la garantit dans la durée : la servitude ne peut être enlevée qu'après enquête publique et accord de la Chambre d'agriculture. Cette protection va donc beaucoup plus loin que celle d'un PLU par exemple, qui peut être remis en cause, par révision, à chaque changement de conseil municipal.

La démarche et l'outil portent leurs fruits : en quelques années, la plupart des espaces en friches se sont transformés en terrains agricoles, et surtout, selon la Safer, en trois ans, le prix du terrain agricole a chuté de 50% ! "Notre idée était de pérenniser les espaces agricoles. C'est vrai que nous avons sous-estimé le temps nécessaire pour que se fassent toutes les mutations, reconnaît Bernard Giraudy. Aujourd'hui une association regroupant les acteurs concernés est devenue l'interlocuteur unique des collectivités sur ces enjeux. Et je pense qu'en 2020, nous aurons fini de faire le tour de ces questions. Peut-être."

Pour aller plus loin :

Sur les Zones Agricoles Protégées
› Fiche 10 du guide

FONCIER ET INSTALLATION

Installation d'agriculteurs à Roost-Warendin

LE DOUAISIS

› Jean-Luc Hallé, vice-président de la Communauté d'agglomération du Douaisis et maire de Hamel.

"L'agriculture est de plus en plus déconnectée de son territoire, démarre Jean-Luc Hallé. À travers notre politique, nous souhaitons lui redonner un ancrage local pour qu'elle joue à nouveau son rôle social." La communauté d'agglomération du Douaisis a mis en place depuis 3 ans un projet agricole pour définir les grandes orientations de son territoire et mettre en œuvre des actions concrètes. Si les envies et l'implication des partenaires sont bien réelles, reste une série de freins et d'obstacles à surmonter, et parmi eux, la recherche de candidats à l'installation.

Il y a quelques années, la Communauté d'agglomération a racheté une ancienne cimenterie et est devenue propriétaire de terres. Elle a donc des opportunités à proposer à des candidats à l'installation. "C'est un peu ce qui a déclenché la réflexion et la mise en place de notre politique", raconte Jean-Luc Hallé. Afin de retrouver une agriculture liée au territoire, la Communauté d'agglomération valide une politique agricole et met en place un groupe de travail «agriculture durable», regroupant une quinzaine de structures allant de la Chambre d'agriculture aux associations, et décliné en sous groupes travaillant sur l'installation, les circuits courts et le foncier.

DES TERRES ACQUISES...

Pour favoriser l'installation d'agriculteurs sur ces terres, la Communauté d'agglomération propose rapidement des aides financières, allant de 6000 € pour les agriculteurs conventionnels à 7500 € pour les paysans en bio. Aides naturellement octroyées sous certaines conditions : utiliser moins de 5 hectares, faire de la vente directe... La Communauté d'agglomération signe également une convention avec la Safer qui achète quelques hectares en réserve pour le compte de la collectivité.

De leur côté, les membres des groupes de travail réfléchissent, assurent un rôle de veille et proposent des actions. Un marché communautaire de producteurs locaux a été créé et un inventaire à l'échelle du territoire est en cours de réalisation. "Il faut que nous soyons attentifs et prêts à saisir les opportunités. L'idéal pour nous serait d'acheter un corps de ferme avec des terres, j'ai l'accord de mon président, nous sommes prêts, reste à le trouver !". Pas simple quand les agriculteurs en place «guettent» les opportunités de vente de terres pour s'agrandir.

...MAIS PEU DE CANDIDATS

"Au niveau des outils, nous avons donc ce qu'il faut en foncier sur notre territoire pour installer des projets destinés au maraîchage et aux circuits courts, constate Jean-Luc Hallé. Ce qu'il nous manque, c'est plutôt les candidats..."

Car le foncier n'est pas le seul obstacle : commercialisation, logement, investissement matériel... freinent aussi les candidats. "C'est un travail qui est parfois nouveau, souvent angoissant, rempli de doutes et d'incertitudes, conclut Jean-Luc Hallé. Les candidats à l'installation, il ne faut pas seulement les accompagner avant, il faut aussi les accompagner pendant et après."

« JE NE DÉSESPÈRE PAS, UNE POLITIQUE, SURTOUT AGRICOLE, C'EST LONG À METTRE EN PLACE. IL N'Y A PAS DE RÉVOLUTION, SIMPLEMENT UNE ÉVOLUTION DANS LES ESPRITS, CELA COMMENCE À PRENDRE. »

Colloque : troisième table ronde

LES CIRCUITS COURTS

Ferme de Romuald Botte

HANTAY

› Désirée Duhem, maire de Hantay
› Romuald Botte, paysan et fournisseur de l'AMAP des Weppes

Hantay, petite commune de 1000 habitants de la métropole lilloise, défend à son échelle et depuis 2004 une agriculture durable, basée sur la proximité, l'humain et les circuits courts. En créant la première AMAP du Nord-Pas de Calais, la maire et le porteur de projet ont entamé et continuent un long parcours semé d'embûches, de réticences et d'espoirs.

"Je ne suis pas du milieu agricole et quand Romuald Botte m'a contactée, j'étais stupéfaite de voir qu'en tant qu'agriculteur, on ne puisse pas trouver de terres !", démarre Désirée Duhem. Surprise et sensible à la démarche, la maire décide de se pencher sur le projet... Et, sans le savoir à l'époque, de s'engager dans une aventure longue et complexe.

DOUBLE PARCOURS DU COMBATTANT

Lorsque Romuald a souhaité s'installer, il s'est naturellement tourné vers les élus et agriculteurs de son village et des alentours. Sans succès. "J'ai rapidement senti le mur de plomb qui sépare le monde agricole de tout le reste, avec des remarques comme «t'es pas qualifié», «C'est pas un métier pour toi», «T'es pas du milieu»... , explique Romuald Botte. Et c'était pareil dans toute la région : dès qu'un morceau de terre se libère, il est déjà négocié par les gros agriculteurs du coin, et souvent quand nous apprenons que la terre est disponible, il est trop tard."
De son côté, à Hantay, la Maire se rend compte que, sur la commune, trois hectares sont inutilisés. Trois hectares qui appartiennent à la communauté urbaine de Lille, en réserve foncière, et destinés à accueillir une zone d'activité économique qui n'a jamais vu le jour. Elle engage alors une révision de son PLU et se tourne vers les services techniques de Lille métropole. "La démarche a duré presque 2 ans, raconte Désirée. Ce n'est pas très à la mode de déclasser des terres et de les réaffecter à l'agriculture. Non pas que les techniciens s'opposent à ces projets mais ils ne comprenaient pas forcément la volonté de la commune." S'en suit alors une longue année d'enquêtes, de modifications du PLU, de démarches administratives... Et surtout de gestion des réactions de certains agriculteurs. "Cela a été très difficile, continue la maire. J'ai réuni les petits agriculteurs de la commune, qui n'étaient pas opposés au projet : il leur semblait complémentaire aux leurs. En revanche, un agriculteur souhaitait récupérer ces terres pour agrandir les siennes. Cet obstacle a été assez difficile parce qu'il a réussi à convaincre les représentants de la profession agricole qui se sont opposés à notre enquête publique."

UNE MOBILISATION CITOYENNE

Le droit d'usage de terres agricoles passe ensuite par une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), qui regroupe des représentants de l'État, des collectivités et de la profession agricole. "Même en étant dans les règles, explique Romuald Botte, compte tenu de la pression de cet agriculteur bien placé, s'il n'y avait pas eu une mobilisation de la mairie, des amapiens, des associations de l'agriculture paysanne autour de mon projet, je ne suis pas sûr que j'aurais obtenu le droit d'exploiter par la commission." Même son de cloche du côté de la commune, qui a bénéficié d'accompagnements précieux de la part d'associations comme Avenir et beaucoup d'autres. "Nous avons eu dès le début le soutien des élus de la commune, puis de certains élus de la Communauté urbaine, nous avons manifesté aussi dans tout le village, la mobilisation a vraiment été très forte de la part des locaux, des amapiens, de la Confédération paysanne, des élus verts. Je ne m'attendais pas à devoir dépenser autant d'énergie pour mettre en place tout cela."
Finalement, l'AMAP se crée en 2007, Romuald s'installe en 2008. Accompagnée par l'association Avenir pour sensibiliser élus et habitants à ce nouveau type de circuit court, la mobilisation n'a pas eu qu'un poids sur la décision finale d'installation, elle a aussi fait des émules. Aujourd'hui, en Région, on compte 27 AMAP en activité et 4 en cours de création. Et sur la commune, un projet de cantine bio, qui promet de nouvelles démarches à mettre en oeuvre.

Pour aller plus loin :
Sur l'expérience d'Hantay :
› Fiche 21 du guide

LES INITIATIVES CITOYENNES

Julien Kieffer, animateur, et Serge Drouart

VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON

› Serge Drouart, habitant de Vendegies-sur-Écaillon.

En 2010, à Vendegies-sur-Écaillon, village de 900 habitants au sud de Valenciennes, des citoyens interpellent le maire : il veulent monter une AMAP et, pour cela, installer un agriculteur sur des terres communales. La mairie est d'accord, des terres sont achetées, les habitants enthousiastes. Ne reste qu'à trouver l'agriculteur...

"Comme beaucoup, j'ai toujours eu le nez dans le guidon, entre un boulot prenant et les enfants... Je n'avais pas le temps d'aller faire mes courses ailleurs qu'en grande surface, raconte Serge Drouart. Mais je m'étais juré qu'à la retraite, je chercherais à acheter local et si possible bio." Après avoir fait le tour des fermes de son village sans y trouver son bonheur, Serge Drouart découvre par le biais d'amis le système des AMAP. La charte et les valeurs portées par ces associations lui plaisent, tout comme la relation construite avec l'agriculteur. "À l'AMAP du Quercitain, qui existait, la liste d'attente était très longue, explique t-il. Nous nous sommes donc réunis entre habitants et nous avons décidé de créer une AMAP à Vendegies."

Distribution à l'AMAP des Weppes

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Les volontaires font alors le tour des agriculteurs du village, mais ceux-ci ne manifestent pas l'envie d'être associés à la démarche ou n'ont pas les cultures adaptées. "Et puis un jour, nous apprenons qu'un terrain de 1,3 hectare est en vente, explique Serge Drouart. L'idée que la commune puisse l'acquérir était très séduisante, mais avant d'en arriver là, nous nous sommes dit qu'il fallait s'entourer de personnes connaissant le sujet." Le groupe de citoyens fait donc appel au Gabnor, aux référents AMAP de la région, adhère à Terre de liens... Il s'assure des bonnes conditions d'exploitation de la terre (sol, exposition, présence d'eau...) et de la viabilité de la production. Le maire et le conseil municipal adhèrent à la démarche, et la commune achète le terrain. "Nous avons également mené un gros travail de sensibilisation des habitants : discours, annonces dans le bulletin municipal... Je me suis ensuite déplacé individuellement chez toutes les personnes qui avaient répondu et j'ai été surpris de constater que ce système d'AMAP les intéressait vraiment."

CITOYENS RECHERCHENT PAYSAN

Les conditions sont donc toutes réunies pour monter l'AMAP. Toutes... Sauf l'agriculteur ! Si les citoyens multiplient les communications dans les salons, lycées ou sur les radios, et si la mairie s'est engagée à amener l'eau et l'électricité sur le terrain, les porteurs de projet ne se bousculent pas. "Nous avons reçu, avec un référent régional AMAP et le Gabnor, 4 ou 5 porteurs de projet, mais aucun ne correspondait, constate Serge Drouart. Il ne faut pas seulement avoir des compétences techniques, il faut aussi avoir l'esprit d'entreprise, la tête bien vissée sur les épaules, savoir ce qu'on veut, être un peu courageux... Et nous ne voulons pas prendre un porteur de projet qui se plante au bout d'un an ou de quelques mois."

DÉFINITION

L'AMAP

Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un agriculteur, basé sur un système de distribution de «paniers» composés de produits de la ferme. Ce contrat solidaire fonctionne grâce à un engagement financier des consommateurs qui payent à l'avance leurs paniers. Pour le paysan, l'Amap permet un maintien de l'activité agricole par la garantie de revenus réguliers. Le consommateur, lui, bénéficie d'aliments frais, de saison, souvent biologiques. Et les deux y retrouvent un prix équitable et des découvertes humaines.

ENJEUX ET DÉBATS

AGRICULTEURS : DE LA NECESSITÉ D'ENTRETENIR LE DIALOGUE

ÉCONOMIE

L'AGRICULTEUR-ENTREPRENEUR

En Nord-Pas de Calais, une exploitation sur trois n'est pas reprise aujourd'hui. Ce phénomène est dû, entre autre, à une démotivation des fils d'agriculteurs en place, démotivation expliquée en partie par un salaire peu élevé. "Moi, après 10 ans d'installation, j'ai la prétention de pouvoir me payer au Smic horaire, explique un élu sur la commune de Le Frasnoy et représentant de la FNSEA. On ne parle pas assez de l'aspect économique du monde agricole : c'est un métier, nourrir le monde, c'est pas évident. J'ai apprécié quand le maire de Vernouillet a dit que nous étions des entrepreneurs, oui, je suis un entrepreneur." Et un agriculteur d'Halluin d'ajouter : "quand on décide de se lancer dans une exploitation, le retour sur investissements, ce n'est pas dans les trois ans qu'on l'a. Moi, cela fait 13 ans que je suis installé, je commence à voir les retombées économiques maintenant. Et ce que je dis toujours aux élus, c'est que quand vous avez des réunions d'agriculteurs, vous avez des réunions d'entrepreneurs. Et on l'oublie souvent."

VIABILITÉ ET VIVABILITÉ

Si beaucoup de jeunes aujourd'hui sont bien formés sur l'approche financière d'une exploitation, il est important qu'ils puissent aborder le projet dans son ensemble. "Il y a énormément de questions à se poser quand vous montez un projet, explique un représentant de la Chambre d'agriculture et vice-président de la Safer. Sur le logement, la commercialisation, la transformation..." L'accompagnement pendant toute la durée de l'exploitation, de l'installation à la transmission, -dont l'importance a été rappelée à maintes reprises- est donc indispensable. Mais de nombreuses terres paraissent encore trop petites, aux élus comme aux représentants de la profession, pour assurer la viabilité d'une exploitation. "Des projets ne trouvent pas porteurs, pourtant Romuald Botte (voir page 12), il est sur 1,2 ha..., constate une porteuse de projet. À mon avis, pour l'instant dans le monde agricole, ce type d'installation reste hyper atypique." "Et puis, il y a un biais dans l'analyse qu'on fait de la viabilité si on écoute les centres de gestion, ajoute un représentant du Cedapas. Ils ont des critères qui correspondent aux exploitations qui capitalisent beaucoup, s'endettent, investissent, et dont une grosse partie du revenu passe dans le capital. Je pense qu'il faudrait revoir les critères de viabilité au regard de ce qu'il se passe réellement sur le terrain et de ce que l'on veut."

LA RETRAITE ET LE CHAPEAU

Impossible de parler de transmission sans évoquer une pratique illégale et très répandue en Nord-Pas de Calais : le chapeau. "Il faudrait aussi en parler, de ces droits d'accès au bail qui dépassent la mesure économique et qui sont complètement illégaux, interpelle un représentant de la Chambre d'agriculture. Il faudrait bien qu'un jour ou l'autre, nos élus aient le courage d'en parler."
Certains avancent des propositions, comme le maire de Barjac (voir page 16) "J'ai découvert ici cette histoire de "chapeau" qui n'existe pas chez moi, explique t-il. Il faudrait mettre l'agriculteur au régime général de la sécurité sociale, de manière à ce qu'il ait une retraite. Parce qu'au fond, c'est normal, c'est un problème de survie pour le paysan qui a peur pour ses vieux jours. Si nous parvenons à enlever cette peur, nous pourrons enlever ce pas de porte."

« PLUS ÇA VA, PLUS JE PARTICIPE A DES DÉBATS, PLUS JE ME RENDS COMPTE QUE CES QUESTIONS AGRICOLES SONT DES QUESTIONS QUI CONCERNENT TOUT LE MONDE. »

Discussions durant le colloque

CULTURE(S)

"CONVENTIONNELS" & "ALTERNATIFS"

En touchant à des questionnements au coeur des enjeux et tensions agricoles actuels, l'expérience de Hantay et le témoignage de Romuald ont soulevé de nombreuses réactions... Ils ont rappelé la nécessité de construire des espaces de dialogue au sein même de la profession. "J'ai l'impression qu'on fait beaucoup le procès de l'agriculture conventionnelle aujourd'hui, intervient un élu de la commune de Le Frasnoy et représentant de la FNSEA. Il ne faut pas passer d'une extrémité à l'autre, l'urbanisation, le plan bois... Les agriculteurs en place en souffrent aussi. Il ne faut pas mettre deux systèmes en opposition, il y a de la place pour tout le monde." C'est aussi l'avis d'un agriculteur installé à Halluin, également élu dans sa commune. "Il faut une agriculture de proximité, qui nourrit les gens qui sont autour. Mais il faut aussi une agriculture qui travaille avec l'industrie agro-alimentaire qui a des besoins énormes."
Si nous avons souvent tendance à catégoriser et à aborder les questions de façon binaire, en opposant bien et mal, ruraux et urbains, -ou bios et conventionnels-, tout le défi est de réussir à prendre de la hauteur, comme le rappelle Franck Guillouzouic, co-animateur des débats. "J'ai souvent le sentiment que nous sommes dans un malentendu. Évidemment, un besoin de reconnaissance est présent des deux côtés et ne facilite pas les choses, mais il y en a toujours quelques uns qui crient plus fort que les autres, et qui cherchent par des moyens plus ou moins entendables, à tirer profit pour leurs intérêts privés. Du coup, nous avons tendance à généraliser et dire «Les agriculteurs sont tous les mêmes»."

FONCIER

LES DIFFICULTÉS D'INSTALLATION

La question de l'installation a également suscité beaucoup de réactions. "Contrairement à ce qui a été dit, l'agriculture n'est pas une mafia, réagit un représentant de la FNSEA. Il y a certes des dérives, mais la commission des cumuls par exemple a été mise en place par des agriculteurs pour les éviter. Alors, oui, c'est long. Oui, l'accès au foncier est compliqué mais s'il a été difficile pour vous, tous les jeunes agriculteurs en témoigneront, le parcours du combattant à l'installation est valable pour tout le monde. Même si le fait de ne pas être fils d'agriculteur a peut-être compliqué les choses."
Désirée Duhem, maire de Hantay, revient en effet sur les difficultés qu'elle a eues à défendre un projet en lequel elle croyait et à installer un agriculteur, hors cadre familial, sur sa commune. "Je n'ai pas compris cette levée de boucliers de la part de la profession, des agriculteurs et des organismes agricoles, explique t-elle. Nous souhaitions travailler avec tout le monde et nous n'avons jamais été dans l'offensive. C'est sans doute une mauvaise communication mais j'aspirais à ce que l'agriculture bio existe. Il ne s'agit pas d'une guerre, il s'agit d'exister tout simplement." Pourtant, les incompréhensions subsistent et les besoins de mieux comprendre ce que vit l'autre sont plus que jamais d'actualité. "Il n'y a aucune concurrence entre l'installation d'un jeune qui a un projet viable et un agrandissement. Il nous arrive de donner trois avis favorables à trois jeunes et là, c'est au propriétaire de choisir ou au jeune d'aller trouver le propriétaire. J'ai donc beaucoup de difficultés à comprendre le passage que votre jeune a du subir", répond un représentant de la Chambre d'agriculture.

« QUI EST VRAIMENT L'ENTREPRENEUR ? LE GARS QUI FAIT 150 HA DE GRANDE CULTURE, LE MET DANS SA COOPÉRATIVE QUI LA VEND POUR LUI ? OU LE GARS QUI A 60 CHÈVRES, FAIT DU FROMAGE, A 7 COCHONS, NOURRIS AVEC DU PETIT LAIT, 13 VACHES DANS UN TERRAIN OÙ ON NE PEUT PAS FAIRE AUTRE CHOSE ET QUI VIT LARGEMENT AU-DESSUS DU SMIC ? »

ENCOURAGER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Edouard Chaulet, à Barjac

TERRE DE LIENS ET BARJAC

› Edouard Chaulet, maire de Barjac
› Sjoerd Wartena, président national de Terre de liens

Médiatisée par le film « Nos enfants nous accuserons », l'expérience de Barjac est le symbole d'un investissement et d'une aventure considérables pour la commune et Terre de liens. Une aventure qui a permis de défricher, imaginer, réfléchir, trouver des solutions… Et aujourd'hui de prendre du recul sur des enjeux tels que l'installation, la formation, la transmission et le dialogue territorial.

"L'origine du projet, c'est la cuisine centrale à destination des scolaires et des personnes âgées, qui s'est convertie au bio et qu'il l'est quasi à 100% aujourd'hui", démarre Edouard Chaulet. Une origine qui n'est que la face émergée de l'iceberg ; l'idée du maire étant de pouvoir influer sur l'agriculture environnante et de travailler sur la bio en circuit court.

L'OBSTACLE FINANCIER

En 2008, une ancienne métairie, la Grange des Près, est mise à la vente ; 120 hectares de terres, aux sols épuisés par 40 années d'agriculture chimique, sont à acquérir rapidement ; les voisins lorgnant sur ces terrains pour leur agrandissement. Le problème, c'est le prix : 1,2 millions d'euros, sans compter les rénovations et la remise en état qui le font, au mieux, doubler. Car acheter des terres, les réhabiliter, sélectionner des candidats, diviser les parcelles pour chacun, imaginer les façons d'agir en collectif, installer des aménagements…, c'est un coût énorme. "Je m'étonne toujours du fait que l'Europe ait, à la fin de la guerre, investit massivement pour organiser une souveraineté alimentaire et, qu'actuellement, pour transformer cette agriculture en une vraie agriculture durable qui coûte de la même façon, il n'y ait aucun investissement, constate Sjoerd Wartena. Si nous voulons des mesures pour aider l'agriculture biologique, pour transformer une terre maltraitée en terre vivante, il faut le faire soi même en cherchant partout des subventions, des prêts, des fondations… Ou via la mobilisation citoyenne comme le fait Terre de liens." (voir page 21)

REDONNER VIE AUX TERRES

Alertée par le maire, la Foncière Terre de liens se porte candidate pour acquérir ces terres au coût inaccessible pour la commune. La collectivité plaide sa cause auprès de la Chambre d'agriculture et de la Safer. La candidature est retenue. Et l'aventure ne fait que commencer…

"C'est un sacré casse-tête cette affaire de Barjac, je peux vous le dire !", sourit Sjoerd Wartena. Au delà de l'énorme bâtisse à rénover, il fallait surtout remettre en état la terre abîmée par les engrais et pesticides pour y installer de l'agriculture biologique. Pendant deux ans, des engrais verts sont semés, la terre est travaillée… "Mais il nous faudra 10-20 ans pour lui redonner une vraie existence avec une vie de sol riche et une matière organique importante", déplore Sjoerd Wartena.
De plus, la Safer a pris beaucoup de risques en choisissant Terre de liens et en pariant sur une agriculture différente. Ils n'ont été populaires ni dans leurs réseaux ni auprès des agriculteurs. Certains, frustrés de ne pas avoir pu acquérir ces terres, ont même mené une action en justice et sont toujours en imbruglio juridique avec la Safer.

UN PROJET COLLECTIF ET CITOYEN

Après étude des candidatures, sont enfin installés, sur ces terres acquises par l'association, un éleveur de bœufs, un éleveur de porcs, un éleveur de volailles, un apiculteur, un boulanger, un micro-brasseur et une couveuse agricole. "6 porteurs de projet : c'est ce que j'appelle réimplanter du paysan !", se réjouit Edouard Chaulet. "Nous avons appris beaucoup de choses avec cette expérience, continue Sjoerd Wartena. C'est un vrai exemple de coopération entre une commune et Terre de liens. Sans la foncière, cette affaire n'était absolument pas possible. Partout où je vais, je le répète : prendre des parts dans Terre de Liens, c'est aider concrètement au développement d'une agriculture qui invente d'autres façons de faire."

Pour aller plus loin :

Sur l'expérience de Barjac :
› Fiche 19 du guide

LA RÉACTIVITÉ

Un manque de temps…
Lorsque la Safer a une opportunité foncière entre les mains, elle en informe la collectivité qui n'a alors parfois que quinze jours pour réagir. Autant dire une minute, si l'on transpose à l'échelle d'un individu ! Non seulement ce système oblige la collectivité à devoir être constamment prête, avec en filigrane une stratégie économique globale (voir page 7), mais en plus, elle empêche l'installation ou la transmission progressive et rend difficile l'ancrage social du projet.

… Qui empêche un réel projet concerté.
Par exemple, à la demande de la Chambre d'agriculture, Barjac et Terre de liens ont d'abord cherché des candidats aux proches alentours. Mais le temps imparti a empêché cette requête. "Nous avons organisé une réunion avec les paysans du coin, qui sont par principe hostiles puisqu'ils veulent récupérer les terres, se souvient Sjoerd Wartena. L'atmosphère était à couper au couteau, il était impossible de dialoguer. À cause du temps qui nous était compté, nous n'avons pas pu nous donner une chance de construire un projet avec ces paysans et j'espère maintenant que le groupe en place va développer des relations avec eux. Je crois que si nous montrons que la transformation et la vente directe apportent de la plus value et que nous développons quelque chose de très bien, nous entraînerons aussi les gens autour."

LE STOCKAGE FONCIER

"L'un des grands problèmes de la transmission, c'est que la Safer manque de moyens pour faire un vrai stockage de projet. Si un paysan cède sa ferme, il faudrait la stocker deux années, la vendre à des associations comme Terre de liens, et bénéficier de l'accompagnement des Civam ou des Chambres d'agriculture, pour avoir le temps de préparer un vrai projet", souligne Sjoerd Wartena.

La Grange des Près, à Barjac

LA RECHERCHE DE CANDIDATS

Comme pour beaucoup de projets atypiques, il a été difficile de trouver des candidats prêts à s'installer. "Dans les écoles agricoles, le lien avec la terre n'est plus enseigné, développe Sjoerd Wartena. On apprend aux jeunes la technique, l'informatique, une gestion de la terre guidée par l'industrie agro-alimentaire et le technicien de coopérative. Et de moins en moins les démarches autonomes et alternatives, beaucoup plus variées. Dans un lycée agricole, celui qui veut faire de l'agriculture bio, c'est, hélas, encore le rigolo de la classe." Difficile alors pour des jeunes porteurs de projets différents de trouver une place dans ce type de formation et donc d'être armés pour se porter candidat à des terres comme celles de la Grange des Près. "C'est l'une des raisons pour lesquelles nous investissons beaucoup dans des couveuses d'entreprises à Terre de liens."

CRÉER UN RÉSEAU

FAIRE DIALOGUER LE TERRITOIRE

Paysages de Livradois Forez

LIVRADOIS-FOREZ

› Nicolas Delorme, chargé de mission "réseau installation transmission" en Livradois-Forez

En 2000, des collectivités du Livradois-Forez, soutenues par le Conseil général, s'engagent dans des diagnostics fonciers intercommunaux afin de repérer les exploitants de plus de 55 ans et anticiper les reprises agricoles. Depuis, l'idée a fait son chemin, les actions ont évolué et est né un réseau efficace, alliant mutualisation, partage et respect mutuel.

"Il y a eu trois diagnostics : en 2000, en 2002 et en 2005, qui ont chacun recensé des exploitants sur le point de partir en retraite, explique Nicolas Delorme. Sauf que le dernier a montré qu'ils avaient effectivement pris leur retraite, et aucune action n'avait été mise en œuvre." Les communautés de communes décident donc de se mettre en réseau et d'engager un animateur, non pas pour créer un échelon supplémentaire, mais bien pour mutualiser les actions, mieux échanger les informations et mieux communiquer vers l'extérieur.

LA MISE EN RÉSEAU

"Les communautés de communes regroupent en général entre 7 et 10 communes et comptent en moyenne 3000 habitants", rappelle Nicolas Delorme. Créer un poste dédié uniquement à l'agriculture, même mutualisé, montre donc une volonté d'investissement non négligeable pour des élus plutôt habitués à s'engager sur des compétences intercommunales « classiques » (économie, gestion de l'espace, habitat...) ou à se reposer, pour l'agriculture, sur les organismes concernés.

Les sept intercommunalités engagées dans la démarche s'organisent ensuite pour créer un observatoire sur le foncier. La mise en réseau et les espaces de dialogue se construisent. "Chaque communauté de communes possède une commission agricole, continue Nicolas Delorme. J'ai également un contact direct avec les élus qui m'informent sur les difficultés et évolutions des uns et des autres. Nous avons une convention avec l'Adasea, pour nous répartir les rencontres sur le terrain avec les agriculteurs et échanger nos informations. Enfin, nous nous réunissons une fois par mois avec la Chambre d'agriculture, la Safer et le Centre de gestion pour faire le point."

LA RECONNAISSANCE

Après sept ans de travail en commun, les intercommunalités sont identifiées comme interlocutrices privlégiées par les agriculteurs, qui prennent désormais contact avec elles avant leur transmission afin d'être conseillés ou orientés. Et le réseau permet également d'agir sur le foncier : il a par exemple, via des conventions de mises à disposition avec la Safer, convaincu deux agriculteurs de ne pas démembrer pour pouvoir créer une exploitation. "Actuellement, nous sommes sur une acquisition par préemption : la Safer est venue nous voir en nous expliquant que l'acquisition prévue n'était à priori pas la meilleure. Grâce aux données de l'observatoire, nous connaissions les candidats des alentours, nous les avons regroupés et nous avons partagé l'acquisition." Une acquisition de 120 000 euros divisée en 5 lots, initialement répartis entre 5 agriculteurs. Mais l'un d'entre eux s'est dédit au dernier moment... C'est une communauté de communes qui l'a remplacé. "Ce n'était pas gagné, les collectivités ont du mal à imaginer sortir 23 000 euros pour acquérir des terrains agricoles !"

LES RÉSULTATS COLLECTIFS

Des installations confortées ou créés, des PLU intercommunaux qui voient le jour, des espaces de dialogues reconnus... Les résultats sont encourageants. "On ne revendique pas une installation due au Réseau, une autre au Parc naturel régional, une autre à la Chambre... Nous n'avons pas lissé les attentes et les modes d'agriculture défendus par chacun, mais instauré un dialogue et un respect qui nous permet d'avancer ensemble efficacement et de partager nos actions. Aujourd'hui, il y a une prise en compte de la part des intercommunalités de la nécessité de maintenir un espace agricole."

Il y a vingt ans, le Livradois comptait une installation pour quatre départs, aujourd'hui, il en compte une pour deux.

Pour aller plus loin :

Sur l'expérience du Livradois :
› Fiche 17 du guide

Réunion publique "Terre de liens"

ÉLUS, AGRICULTEURS, CITOYENS

› Amélie Vieux, consultante et formatrice auprès des colectivités pour la SCOP Oxalis

Amélie Vieux répond aux sollicitations d'élus et d'associations qui cherchent un tiers médiateur pour les aider à instaurer un dialogue et une reconnaissance mutuelle entre acteurs. Ce « dialogue territorial », s'il est souhaité et défendu par tous, n'est pas chose aisée... "Parce que personne n'en veut en vrai !", sourit Amélie.

"Afin d'instaurer un dialogue, la première des choses est de reconnaître que votre interlocuteur a autant de légitimité que vous sur la question", démarre Amélie Vieux. Cette reconnaissance débouche ensuite naturellement sur une conviction : que la solution sera construite et trouvée ensemble. Ce ne sera ni celle de l'élu, ni celle de l'agriculteur, ni celle du syndicat... Mais celle de tous. Une idée simple à comprendre mais rarement appliquée. "Les élus qui m'interpellent sont de bonne volonté, ils veulent souvent faire avec ceux qui sont autour de la table, continue Amélie Vieux. Mais rarement, ils vont jusqu'à prendre le risque que la décision du groupe ne soit pas la leur."

ÉLUS, AGRICULTEURS...

Alors comment instaurer un dialogue entre élus et agriculteurs ? Les conditions ont beaucoup changé : il y a moins d'agriculteurs, et par conséquent moins d'élus agriculteurs dans les équipes municipales. "Les élus locaux se préoccupent de plus en plus de l'agriculture en ce qu'elle produit sur leur territoire, et pas en tant que métier et revenus dont les agriculteurs retirent quelque chose." Si les élus s'emparent donc plus facilement de la question agricole, il n'y a pas vraiment de dialogue entre les deux mondes. "J'entends encore beaucoup de «Cela ne vous regarde pas» de la part d'agriculteurs et de «Nous irons sans vous s'il faut» de la part d'élus...".

Rencontre dans une ferme soutenue par Terre de Liens, à Gavrelle

... ET CITOYENS.

Pour Amélie Vieux, il est faux de prétendre qu'en France, il existe une culture de débat. "Une culture d'opposition, de confrontation, de conflit, oui. Mais une culture de discussion et de construction, non. Du coup, les citoyens ont peur de participer. J'entends beaucoup d'élus dire «Nous avons mis en place une consultation, nous avons demandé les avis des habitants, ils ne sont pas venus». On ne leur demande pas leur avis depuis 50 ans, je ne vois pas pourquoi d'un seul coup, les citoyens se lèveraient et diraient «Oui, j'ai la compétence de mener une projection sur un intérêt général !»"

LE RESPECT DES BESOINS

Enfin, le dialogue nécessite un respect des besoins de chacun, ce qui diffère d'un respect des postures. "Le besoin vient des tripes. Par exemple, vous ne pourrez pas raisonner avec quelqu'un qui a peur de ne pas manger, explique Amélie Vieux. Le chapeau aussi vient des tripes : pour pouvoir discuter du chapeau, il faut accepter qu'en face de nous les agriculteurs aient peur de savoir comment ils vont vivre avec leur retraite. Et tant que nous n'arriverons pas à reconnaître tous autour de la table qu'il y a des choses qui sont essentielles, bien plus importantes que notre statut d'élu, que de montrer qu'en tant qu'agriculteur on a acheté tel tracteur, qu'en tant qu'association environnementaliste, on détient la vérité sur tel espace naturel, nous ne pourrons pas entrer en dialogue."

« QUAND IL Y A UNE CONVICTION POLITIQUE FORTE DE FAIRE AVEC, ALORS LES PROJETS QUI SORTENT SONT INNOVANTS. »

ENJEUX ET DÉBATS

INSTAURER DES ESPACES DE RENCONTRES

RETOURS SUR LA JOURNÉE

PREMIERS BILANS DU COLLOQUE

"CONVENTIONNELS" ET "ALTERNATIFS"

Dans les mêmes dynamiques que celles engagées en Bretagne, un participant propose d'associer agriculteurs en place et porteurs de projet... Proposition qui trouve écho auprès du président de Terre de Liens. "Si l'exploitation conventionnelle transfère 2 ou 3 hectares de terres et s'associe avec un jeune qui propose une agriculture multifonctionnelle, tout le monde est gagnant. Le jeune, qui a la sécurité financière, bénéficie du matériel et de l'aide technique en général. Et l'agriculteur, qui bénéficie d'un coup de main quand il en a besoin.."

"Je rêve de ces associations et mélanges entre les genres, continue Sjoerd Wartena. J'ai par exemple vécu dans la Drôme où nous avons monté une coopérative avec les paysans du coin. Ces derniers n'avaient pas la capacité de réfléchir sur une autre forme de gestion de leur entreprise et le mélange que cette coopérative a apporté, entre néo-ruraux, qui géraient le commerce et la gestion, et les gens de souche, qui savaient très bien travailler leurs terres, leurs plantes, beaucoup mieux que nous, c'était une émulation fantastique. Et c'est le but de Terre de liens."

Et d'ajouter : "ce mélange, cette écoute et ce dialogue sont nécessaires. Ne nous faisons pas d'illusions, on ne nourrit pas Paris avec les AMAP, nous avons besoin des autres productions aussi, mais il faut un équilibre. Cette discussion commence tout doucement, c'est difficile mais c'est absolument ce qu'il faut faire."

ÉLUS ET AGRICULTEURS

Si de plus en plus d'élus se penchent sur la question agricole, cet intérêt ne fait pas que des satisfaits.

"Cet été, dans la presse régionale et la presse agricole, il y a eu une charge assez importante de la profession envers les maires, en leur disant «ça va bien, occupez vous de vos oignons»", explique un représentant de la Confédération paysanne.

Les liens entre agriculteurs et élus évoluent mais sont toujours l'objet de tensions, parfois d'incompréhensions. Des comportements expliqués en partie par un manque de stabilité de la profession agricole qui doit régler des questions internes, comme le rappelle un membre de la Chambre d'agriculture. "Je pense que les élus, vous avez beaucoup de mérite à vous occuper de vos territoires ; vous le faites pour certains avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup de dynamisme, explique t-il. Mais n'oublions pas les questions auxquelles nous n'avons pas encore répondu et auxquelles nous devons répondre au sein de notre profession." "Il y a surtout un gros travail à faire de la part de la profession, ajoute un participant. Qui doit se renouveler pour accueillir des jeunes, futurs porteurs de projets."

Problème auquel viennent s'ajouter des échelles de temps parfois antinomiques. "Il ne faut pas oublier que le temps de l'agriculture, de la question foncière et le temps électoral, ne sont pour le coup pas vraiment les mêmes", rappelle Franck Guillouzouic, co-animateur.

ENSEMBLE

"Au niveau de l'ensemble des personnes présentes, il faut absolument que nous arrivions à discuter entre nous, à proposer des choses, et surtout sur la transmission des exploitations parce que je pense que c'est primordial."

Une proposition d'un agriculteur, retrouvée dans les questionnaires distribués en sortie de colloque : 90 % des personnes présentes souhaitent en effet que soit créé un réseau d'acteurs liés au monde agricole afin de favoriser le dialogue intra-professionnel et territorial, aider les installations et transmissions ou encore travailler sur les documents d'urbanisme.

Colloque du 14 novembre

LES PARTICIPANTS

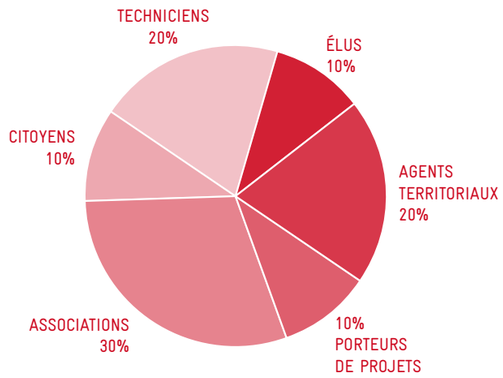

93% de personnes ont été satisfaites ou très satisfaites, majoritairement, par le rythme de la journée, les témoignages proposés et le mélange des participants.*

EXTRAITS*

"Il faut obliger deux mondes, agri-rural / hors cadre-urbains consom'acteurs, à travailler ensemble"

"L'aspect positif ? Le mélange des genres : simples citoyens, élus, paysans conventionnels et moins"

"D"abord DIALOGUER avec TOUS"

"Nous avons besoin de temps pour dialoguer en petits groupes autour d'expériences concrètes"

"Il faut faciliter les transmissions !"

"Quelle concertation pour la rédaction des documents d'urbanisme ?"

"Soulever des questions plus philosophiques. La terre est-elle un bien commun ? Peut-elle être possédée ?"

"Merci pour ce travail riche et approfondi ! "

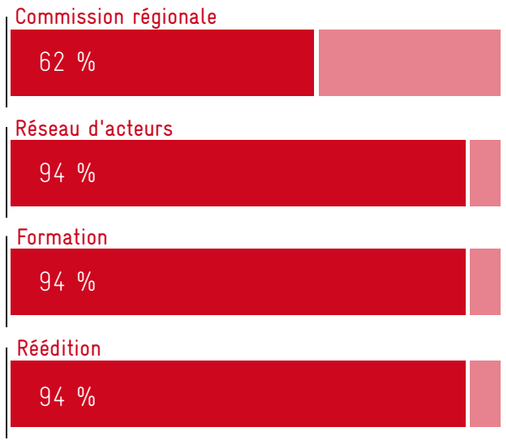

62 % des participants souhaiteraient l'organisation d'une commission régionale sur le foncier agricole.*

94 % des participants souhaiteraient l'organisation d'un réseau d'acteurs pour avancer collectivement sur le sujet.*

94 % des participants sont prêts à participer à une formation sur les thématiques abordées, notamment sur les **outils d'aménagement** et la **mise en place d'un observatoire du foncier.***

94 % des participants pensent que ce type d'évènement devrait être réédité.*

* Extraits des résultats des questionnaires distribués aux 160 participants de la journée (environ 15% de retours).

LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS

Née à la fin des années 1990, le mouvement Terre de Liens propose de changer nos liens avec la terre, l'agriculture, l'alimentation et la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière.
Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, les membres de Terre de liens agissent, aiguillonnent, débattent et soutiennent les modes de vie et les pratiques agricoles durables pour l'humanité et sa planète. Terre de liens participe ainsi à recréer une responsabilité individuelle et collective pour la préservation du bien commun que représente la terre, favorisant le maintien d'une agriculture diversifiée respectueuse des hommes et de la nature.

SES MISSIONS

- accompagner les porteurs de projets d'installation pour leur faciliter l'accès au foncier,
- acquérir et transmettre des terres sous forme collective, et tenter de limiter la spéculation foncière,
- favoriser une implication forte de la société civile, en réinventant de nouvelles formes de gouvernance territoriale basées sur la responsabilité et la collecte d'épargne solidaire,
- interpeller les acteurs politiques, syndicaux et associatifs afin de replacer la gestion foncière au cœur de leurs préoccupations.

LES OUTILS

L'association

Créée en 2003 dans la Drôme, l'association a, depuis, essaimé ! Les antennes, associations régionales, inter-régionales, groupes locaux, ambassadeurs... participent en France à faire évoluer les réflexions sur l'accès à la terre et agissent concrètement dans l'accompagnement d'acquisition collective de foncier.

La Foncière

La Foncière collecte de l'épargne solidaire auprès de personnes physiques et morales pour acquérir du foncier agricole. Propriétaire de ces terres, elle les met à disposition d'agriculteurs, via un bail rural environnemental.

Le Fonds

Il recueille des fermes données par des propriétaires qui souhaitent préserver leur bien à long terme et assurer des modes de production respectueux de l'environnement. Ce Fonds de dotation reçoit également des dons en espèces afin de couvrir les frais d'actes notariés, entretenir et améliorer les fermes.

EN NORD-PAS DE CALAIS

L'association régionale regroupe, en 2010, **140 adhérents**, **360 épargnants**, 30 donateurs, un conseil d'administration de 15 membres, **4 groupes locaux** composés en moyenne de 20 personnes et de nombreux bénévoles.

Ensemble, ils :
- mettent la question de la gestion des terres au coeur des débats (partenariats ou rencontres avec les acteurs locaux PNR, SAFER...),
- créent et proposent des formations (9 en 2009),
- accompagnent les porteurs de projets pour une installation ou une pérennisation d'activité (près de 40 projets accompagnés en 2009),
- animent des rencontres publiques, interviennent dans les lycées agricoles, sensibilisent les élus...,
- favorisent la collecte d'épargne solidaire...

Sur les territoires, les groupes locaux, relais de l'association, rassemblent citoyens, agriculteurs, élus, associations et porteurs de projets. En Flandres, Avesnois, métropole lilloise, Valenciennois... Ces groupes, riches de compétences diverses, détectent les projets, favorisent les rencontres et aident à la collecte d'épargne solidaire.

Terre de Liens en visite au "Germoir"

CONTACTS

Maison de l'économie solidaire
81bis rue Gantois
59000 Lille
-
Tél. : 03 20 74 43 83
courriel : npdc@terredeliens.org
www.terredeliens-npdc.org

"Merci à vous tous d'avoir participé à cette journée, que vous soyez agriculteurs, représentants de la confédération paysanne, de la FNSEA, mais aussi porteurs de projets, citoyens, élus, techniciens, Chambre d'agriculture...etc. Je pense que nous avons aujourd'hui ouvert la piste pour un espace de dialogue, poursuivons. Il y encore beaucoup de boulot..."

Julien Kieffer, co-animateur de la journée.

Terre de Liens Nord-Pas de Calais tient à remercier :

Damien Carême, conseiller régional et président de la commission "aménagement du territoire, du tourisme, de l'environnement et du plan climat", vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque, maire de Grande-Synthe.

et, par ordre alphabétique, :

Hubert Bourgois, directeur général Safer Flandres-Artois,
Romuald Botte, paysan et fournisseur de l'Amap des Weppes,
Edouard Chaulet, maire de Barjac,
Nicolas Delorme, chargé de mission "réseau installation transmission" en Livradois-Forez,
Serge Drouart, habitant de Vendegies-sur-Écaillon,
Désirée Duhem, maire de Hantay,
Bernard Giraudy, ancien maire de Vernouillet,
Jean-Luc Hallé, vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis et maire de Hamel,
Marc Kaszynski, directeur général EPF Nord-Pas de Calais,
Jean-Charles Lemay, chargé de mission pour le Scot du Grand Douaisis,
Jacques Parent, maire de Merville,
Amélie Vieux, consultante et formatrice pour la Scop Oxalis,
Sjoerd Wartena, président national de Terre de Liens.

Julien Kieffer et **Franck Guillouzouic**, co-animateurs.

ainsi que l'ensemble des présents, élus, paysans, représentants syndicaux, porteurs de projets, techniciens, associatifs et citoyens.

L'association Terre de Liens Nord-Pas de Calais est soutenue par :

Région Nord-Pas de Calais
Lille Métropole
Terra Symbiosis
Conseil Général Département du Nord

Février 2012
Crédits Photos : Terre de liens, Cécile Dubart, Colette Gaillard, SM Scot Grand Douaisis, J-F Gallier, Didier Vberghe.

Enregistrement, retranscription, synthèse et mise en page :
Céline Parat (Parallèle)

terre de liens
NORD-PAS-DE-CALAIS